



HAL
open science

Le gouvernement des pauvres et l'encyclopédisme au XVIII^e siècle

Arnault Skornicki

► **To cite this version:**

Arnault Skornicki. Le gouvernement des pauvres et l'encyclopédisme au XVIII^e siècle. Journal of interdisciplinary history of ideas, 2023, Savoirs d'État et sciences de gouvernement à la lumière des Dictionnaires et des Encyclopédies francophones de la fin du XVIII^e siècle, 12 (23), pp.7. <10.13135/2280-8574/7483>. <halshs-04182121>

HAL Id: halshs-04182121

<https://shs.hal.science/halshs-04182121v1>

Submitted on 17 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

JOURNAL OF INTERDISCIPLINARY HISTORY OF IDEAS



2023

Volume 12 Issue 23
Item 7

– Section 2: Articles –

Le gouvernement des pauvres et
l'encyclopédisme au XVIII^e siècle

par
Arnault Skornicki



JJHI 2023

Volume 12 Issue 23

Special Issue / Numero spécial:

Savoirs d'État et sciences de gouvernement à la lumière des Dictionnaires et des Encyclopédies francophones de la fin du XVIII^e siècle

1. *Introduction* (F. Quastana)
2. *Penser l'État dans le Dictionnaire de Trévoux: une alternative catholique à la légitimité bureaucratique* (P. Bonin)
3. *Droit, politique et législation dans le Dictionnaire des «savoirs d'État» de Robinet* (F. Quastana)
4. *Constitution et Lois fondamentales dans le Dictionnaire Universel de Jean-Baptiste Robinet* (J. Sausse)
5. *Pouvoir judiciaire et lois de l'interprétation selon le Code de l'humanité* (L. Delia)
6. *La physiocratie dans les dictionnaires du XVIII^e siècle. Des savoirs d'État à la volonté du Peuple* (M. Albertone)
7. *Le gouvernement des pauvres et l'encyclopédisme au XVIII^e siècle* (A. Skornicki)
8. *La police du XVIII^e siècle au miroir du Dictionnaire (1786-1789) de Des Essarts* (J. Broch)
9. *La géographie, instrument de maîtrise de l'espace* (C. Brusch)
10. *Le royaume de Piémont-Sardaigne dans les dictionnaires et les encyclopédies en langue française du XVIII^e siècle* (É. Gasparini)
11. *La question de la tolérance civile dans les Encyclopédies du XVIII^e siècle* (C. Cwikowski)

Section 2: Notes

12. *Traductions et reconstructions historiques à l'épreuve du temps: un regard sur le Royaume de Naples. Une discussion avec André Tiran* (S. Pisanelli, G. Muto, A. Tiran)
 13. *Sur l'influence en histoire des idées* (T. Carvalho)
 14. *Where Is Institutional History Heading? A Survey of Recent Literature (2018-2023)* (L. Coccoli)
 15. *Book Reviews* (C. García-Minguillán, E. Pasini, F.T. Scaiola)
-

Le gouvernement des pauvres et l'encyclopédisme au XVIII^e siècle

Arnault Skornicki *

This article systematically examines a set of articles on poverty and assistance issues in a sequence that covers seven encyclopedias, from the Parisian Encyclopédie to the Encyclopédie méthodique. The criticism of traditional charity and hospitals is enhanced, starting with the Dictionnaire universel of Yverdon, with the theory and social program of the Physiocratic school, particularly developed in the Éphémérides du Citoyen. Through practices of plagiarism and compilation, Francophone encyclopedism proves to be a good observatory of the evolution of the common sense of the 'enlightened' elites in the 18th century on the government of the poor, which becomes more expert and specialized without being uniform.

1. Introduction : philanthropie et sciences de gouvernement au XVIII^e siècle

Le vaste mouvement philanthropique de la seconde moitié du XVIII^e siècle¹ s'accompagna d'une prolifération d'analyses de la grande pauvreté. Les réponses traditionnelles comme l'enfermement (tel l'hôpital général) ou l'aumône n'apparaissant plus satisfaisantes, les administrateurs, économistes, hommes de lettres et hommes d'Église se saisirent à bras le corps de ce problème public². La monarchie française elle-même sollicita régulièrement les experts au

* Université Paris-Nanterre (arnault.skornicki@parisnanterre.fr).

¹ Catherine Duprat, *Le temps des philanthropes : la philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de juillet*, 2 vol., Mémoires et documents 47 (Paris : Editions du C.T.H.S, 1993).

² Voir notamment Camille Bloch, *L'Assistance à la veille de la Révolution* (Paris : A. Picard, 1908); Clarisse Fairchild, *Poverty and Charity in Aix-en-Provence 1640-1789* (Baltimore : Johns Hopkins UP, 1976), ou Thomas McStay Adams, *Bureaucrats and Beggars : French Social Policy in the Age of the Enlightenment* (New York : Oxford University Press, 1990).

cours de sa longue séquence réformatrice, sous les directions successives d'une demi-douzaine de Contrôleurs généraux des finances jusqu'à la veille de la Révolution¹. Si leurs tentatives de réformes ne furent pas toujours couronnées de succès, celles-ci s'enchaînèrent sur près de trente ans, à la mesure des difficultés rencontrées par le régime depuis la débâcle de la guerre de Sept Ans (1756-1763).

Parmi ces difficultés, et malgré la disparition des grandes famines, on note un important accroissement de miséreux, d'enfants trouvés et de la délinquance rurale durant les deux dernières décennies de l'Ancien Régime, sous les effets conjugués de l'accroissement démographique, du sous-emploi, de l'augmentation des prix et de la stagnation des salaires². Condorcet observait justement qu'il était facile, pour un travailleur sans patrimoine, de basculer dans l'indigence³. Ces populations « surnuméraires » (selon l'expression de Rousseau) peuvent être dites « pauvres » dans un sens restreint, dans la mesure où elles apparaissaient dépendantes de l'assistance d'autrui pour leur subsistance quotidienne. En suivant cette définition du sociologue Georg Simmel, c'est bien la condition d'assisté qui fait le pauvre, et non un seuil quantitatif de pauvreté dont la fixation reste toujours arbitraire : il s'agit d'une *relation sociale* (un type de comportement collectif à l'égard des nécessiteux) qui définit une *qualité sociale*, celle de l'appartenance à une couche de la population qui reçoit sans avoir la capacité de rendre, du moins dans le court terme⁴. Cette définition a aussi pour avantage de recouper le point de vue de certains penseurs des Lumières, comme le grand encyclopédiste le chevalier de Jaucourt : « PAUVRE, PAUVRETÉ (...) Ces mots se prennent ordinairement dans l'écriture pour un état d'indigence qui a besoin de l'assistance d'autrui, faute de pouvoir gagner sa vie par le travail ».⁵

¹ Bertin, L'Averdy, Turgot, Necker, Calonne, Loménie de Brienne.

² Les indigents rassembraient peut-être – chiffre considérable – 20% des habitants des campagnes françaises dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, voir Hufton, *The Poor of Eighteenth-Century France 1750-1789*, 11-24.

³ « Celui, qui ne possède ni biens ni mobilier est destiné à tomber dans la misère au moindre accident », *Sur les assemblées provinciales* (1788) cité par Hufton, p. 19.

⁴ Georg Simmel, *Les pauvres*, éd. par Bertrand Chokrane, Serge Paugam, et Franz Schultheis (Paris : PUF, 2019), 96-97. Voir le commentaire de Serge Paugam, « Science et conscience de la pauvreté », *L'Économie politique* 26, n° 2 (2005) : 66-79, <https://doi.org/10.3917/leco.026.0066>.

⁵ *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (Neuchâtel : Chez Samuel Faulche, 1765), T. XII, 209. Voir aussi Denis Diderot, INDIGENT, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, T. VIII, 1765, 676. Les contemporains définissaient généralement

La conjoncture spécifique de l'immédiat après-guerre de Sept Ans aggrava le problème du vagabondage avec la démobilisation de milliers de soldats qui occasionnèrent de sérieux désordres dans les campagnes. Le ministre Bertin en appela ainsi à l'expertise des sociétés d'agriculture en 1763¹, ouvrant ou ravivant une série abondante de débats, rapports, réformes et publications². Ces populations d'indigents posaient des problèmes à la fois d'ordre public et d'ordre moral. D'un côté les pratiques de mendicité risquaient d'importuner les sujets sollicités voire, dans le pire des cas, d'être physiquement menacés par la figure par excellence du mauvais pauvre, le vagabond, comme les soldats démobilisés et laissés à l'abandon. De l'autre côté le roi très-chrétien, « père des pauvres », ne pouvait rester passif devant l'indigence : il était du devoir du souverain, et avec lui de toute la société, d'assister les nécessiteux³. Entre impératif d'ordre public et devoir chrétien, entre protection de la propriété privée et charité, entre contrôle social et philanthropie, de nombreux contemporains cherchèrent à formuler un gouvernement spécifique des pauvres⁴. Comme l'écrit le lauréat d'un concours sur la mendicité, expert reconnu que nous retrouverons plus tard : comment « procurer aux moindres frais possibles les secours les plus efficaces aux maux de l'humanité souffrante » ?⁵

Par sciences de gouvernement, on désigne cet éventail de savoirs qui s'épanouirent dans l'Europe des Lumières, orientées vers l'action politico-administrative des États, et possédant pour double caractéristique la *publicité* (ils s'exposent à la discussion au-delà des cercles gouvernementaux et rompent ainsi

les pauvres comme les familles dont le chef ne pouvait assurer la subsistance de son ménage et dont les membres ne pouvaient assurer leur propre survie Olwen H. Hufton, *The Poor of Eighteenth-Century France 1750-1789* (Oxford : Clarendon press, 1974), 12..

¹ Adams, *Bureaucrats and beggars*, 39. Et Georges Weulersse, *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770. Tome 2* (Paris : F. Alcan, 1910), 422-23.

² Mentionnons en particulier le rapport commandé par Turgot d'Etienne Charles de Loménie de Brienne, *Aux origines de l'administration sociale : le rapport sur la mendicité de Loménie de Brienne en 1775*, éd. par Guy Thuillier (Paris : Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 2003).

³ Priscille Aladjidi, *Le roi, père des pauvres : France, XIIIe - XVe siècle*, Histoire (Rennes : Presses Univ. de Rennes, 2008).

⁴ William Olejniczak, « Royal Paternalism with a Repressive Face : The Ideology of Poverty in Late Eighteenth-Century France », *Journal of Policy History* 2, n° 2 (1990) : 157-85.

⁵ Charles-Antoine-Joseph Leclerc de Montlinot, *Discours qui a remporté le prix à la Société royale d'agriculture de Soissons, en l'année 1779* (C. Lehoucq (Lille), 1779), iii.

avec les *arcana imperii*) et la revendication de *scientificité* (la plupart prenant pour modèle les sciences modernes de la nature). Science juridique bien sûr, mais aussi études statistiques, démographie, géographie et cartographie, médecine, sciences de l'ingénieur, économie politique, etc., se développèrent au croisement des États européens et des mondes savants, fournissant à la fois des outils pratiques de gouvernement et des nouveaux supports de légitimation politique¹. Dans la France des Lumières, cette expertise publique s'amplifia prestement avec la croissance des effectifs administratifs, tout en apparaissant polymorphe : elle prit forme à travers diverses institutions soit étatiques (les administrations royales, les Ponts et Chaussées, le Bureau du Commerce...) soit certifiées par l'État (les académies royales), mais aussi une armée d'hommes et de femmes de lettres et de science répondant aux sollicitations ministérielles et académiques². Comparée à la période contemporaine, l'expertise à l'époque moderne ne correspond donc pas véritablement à des univers de professionnels aux compétences certifiées par des diplômes, mais plutôt à des hommes de lettres et des savants qui se spécialisèrent en fonction des opportunités et des besoins du gouvernement.

L'économie politique joua un rôle central dans les débats sur la question spécifique de la pauvreté, au point d'arracher à la « police » comme aux prédica-

¹ Pour un aperçu, voir Arnault Skornicki et Jérôme Tournadre, *La nouvelle histoire des idées politiques*, Repères (Paris : la Découverte, 2015), 102-3 ; voir également : Olivier Ihl et al., éd., *Les sciences de gouvernement*, Etudes politiques (Paris : Economica, 2003) ; Guillaume Garner, *Etat, économie, territoire en Allemagne : l'espace dans le caméralisme et l'économie politique, 1740-1820*, Civilisations et sociétés 122 (Paris : Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005) ; Martine Kaluszynski et Renaud Payre, éd., *Savoirs de gouvernement : circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Politiques comparées (Paris : Economica, 2013).

² Le recours à la notion d'expertise s'est notablement étendu en histoire moderne ces dernières décennies. Voir notamment Eric Brian, *La mesure de l'Etat : administrateurs et géomètres au XVIIIe siècle*, L'évolution de l'humanité (Paris : A. Michel, 1994) ; Isabelle Backouche, « Expertise », *Genèses* 65, n° 4 (2006) : 2-3, <https://doi.org/10.3917/gen.065.0002> ; Arnault Skornicki, « L'État, l'expert et le négociant : le réseau de la « science du commerce » sous Louis XV », *Genèses* no 65, n° 4 (2006) : 4-26, <https://doi.org/10.3917/gen.065.0004> ; Christelle Rabier, éd., *Fields of Expertise : A Comparative History of Expert Procedures in Paris and London, 1600 to Present* (Newcastle, UK : Cambridge Scholars Pub., 2007) ; Guillaume Calafat, « Expertise et compétences. Procédures, contextes et situations de légitimation », *Hypothèses* 14, n° 1 (2011) : 95-107, <https://doi.org/10.3917/hyp.101.0095> ; Marion Brétéché et Héloïse Hermant, éd., *Parole d'experts : une histoire sociale du politique (Europe, XVI^e-XVIII^e siècle)*, Histoire (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2021).

teurs le monopole de ce problème public¹. Loin de n'être qu'une question de maintien d'ordre public, ce sont désormais ses causes politiques et économiques structurelles qui furent interrogées, et partant toute la politique traditionnelle d'assistance. Cette « nébuleuse réformatrice »², aux contours indécis mais avec des noyaux durs d'acteurs relativement spécialisés, redéfinit la philanthropie en produisant un nouveau sens commun éclairé sur la question sociale.

Les grandes entreprises encyclopédiques francophones du second XVIII^e siècle jouèrent un rôle d'importance dans la formation de ce sens commun. L'émergence d'un vigoureux capitalisme éditorial autorisa une vaste diffusion de ces dictionnaires destinés aux publics lettrés³, qui cristallisèrent et publicisèrent les nouvelles réflexions sur le gouvernement des pauvres en donnant voix aux conceptions des fractions « éclairées » des élites. L'*Encyclopédie* parisienne dirigée par Diderot et D'Alembert ouvrit une longue séquence éditoriale avec cinq autres grands dictionnaires généralistes, dans l'ordre chronologique : deux suisses, sous le patronage de De Felice (l'*Encyclopédie* dite d'Yverdon et le *Code de l'Humanité*) ; le *Supplément à l'Encyclopédie* (publié par Panckoucke et dirigé par Robinet) ; le *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen* (dirigé par Robinet)⁴ et

¹ Par exemple, sous Louis XIV « l'expert » en pauvreté Gabriel de Calloet Kerbrat, un avocat dévot, recommandait une meilleure organisation de la charité royale, mais sans mettre en cause ses principes, voir Dinah Ribard, « Experts, fous, escrocs. Comprendre la politique au temps de Louis XIV », dans Brétéché et Hermant, *Parole d'experts*, 202-8.

² Cette notion fut à l'origine employée à propos des réseaux philanthropiques du début de la III^e République, qui jetèrent les bases du futur État social, voir Christian Topalov, éd., *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Civilisations et sociétés 98 (Paris : Ecole des hautes études en sciences sociales, 1999), 11-58. Ce qui autorise la prudente transposition de cette notion au second XVIII^e siècle, c'est à la fois l'usage de plus en plus répandu du terme « réforme » par les contemporains, au sens d'amélioration en vue du bien public, et les prémisses d'une réflexion systémique sur l'élimination de la pauvreté. Voir John Shovlin, « Rethinking Enlightened Reform in a French Context », in *Enlightened Reform in Southern Europe and Its Atlantic Colonies, c. 1750-1830* (Routledge, 2016), 47-62 ; Gareth Stedman Jones, *An End to Poverty? A Historical Debate* (London : Profile Books, 2004) ; traduction française : *La fin de la pauvreté. Un débat historique* (Clamecy : Ere, 2007).

³ Robert Darnton, *The Business of Enlightenment : A Publishing History of the Encyclopédie : 1775-1800* (Cambridge, MA : Belknap Press of Harvard UP, 1987) ; traduction française : *L'aventure de l'Encyclopédie : 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Points Histoire 159 (Paris : Seuil, 2013).

⁴ Voir François Quastana, « Le discours sur la réforme dans la *Bibliothèque de l'Homme d'Etat* de

enfin l'*Encyclopédie méthodique* (dirigé par Panckoucke)¹. Cette séquence balise un espace de concurrence éditoriale et commerciale sur deux générations, la première ayant réalisé la plus grande partie de sa carrière sous Louis XV et la seconde sous Louis XVI et la Révolution. La différence la plus notable entre les deux reste le degré de professionnalisation – ou plutôt de spécialisation – des contributeurs².

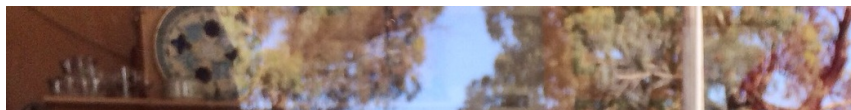
Mais, au sujet de l'assistance et de la pauvreté, le fait le plus marquant est la relégation au second plan de l'*Encyclopédie* parisienne au profit de l'*Encyclopédie* suisse d'Yverdon, qui devint la principale référence de ses rivales. Pour éclairer ce phénomène, il faut tenir compte d'une source majeure de l'Yverdon, à savoir la physiocratie, célèbre école d'économistes dont l'acmé de l'activité se situe dans les décennies 1760 et 1770. En définissant l'économie comme une « science morale et politique » complète, celle-ci offrait une vision d'ensemble des sciences de gouvernement articulés en un système. Plus spécifiquement, les physiocrates ont non seulement élaboré une analyse économique rigoureuse de la pauvreté, mais aussi – le fait est moins connu – un programme social, notamment dans les colonnes de leur revue-phare, les *Éphémérides du citoyen*. Plus systématique qu'il n'y paraît, ce périodique fut en effet le support privilégié de diffusion de leurs idées auprès d'un public averti. L'examen intermédiaire des positions des « Économistes » et, plus particulièrement, de ce maillon paracyclopédique que sont les *Éphémérides*, permet d'éclairer les transformations et diffractions de l'encyclopédisme francophone du second XVIII^e siècle sur la question sociale. Entre le modèle originel, l'intermède physiocratique et les autres encyclopédies, se déploya ainsi une intertextualité à base de plagiat, d'emprunts et de libre inspiration, entraînés dans une logique de concurrence qui renforça paradoxalement la fixation d'un *sens commun réformateur* relativement partagé³.

Robinet », in *Mélanges en l'honneur du professeur Michel Ganzin*, éd. par Éric Gasparini et Emmanuelle Pachter (Paris : Éditions la Mémoire du droit, 2016), 345-74.

¹ Kathleen Hardesty Doig, *From Encyclopédie to Encyclopédie méthodique : Revision and Expansion*, SVEC (Oxford : Voltaire Foundation, 2013).

² Darnton, *L'aventure de l'Encyclopédie*, 470-85.

³ Sur cette « guerre » commerciale, voir l'article pionnier de Robert Darnton, « The Encyclopedie Wars of Prerevolutionary France », *The American Historical Review* 78, n° 5 (1973) : 1331-52, <https://doi.org/10.2307/1854095>.



2. Du *Dictionnaire raisonné* à la *Bibliothèque raisonnée*

2.1. L'*Encyclopédie parisienne* et l'assistance

Le renouveau des conceptions de l'assistance est ramassé dans un néologisme inventé (ou popularisé) par l'abbé de Saint-Pierre : la *bienfaisance*, qui permettait de se démarquer de la vieille notion de charité sans renoncer à l'humanité et l'empathie pour les pauvres et leur souffrance¹. L'aumône individuelle est critiquée pour ses limites voire sa nocivité et son hypocrisie, car le riche doit moins se soucier de son âme que contribuer à l'utilité sociale. L'assistance publique traditionnelle est visée comme inhumaine, répressive et inefficace, en particulier les hôpitaux généraux². Il s'agit désormais moins d'aider ponctuellement les pauvres ou de les enfermer que de les rendre utiles en les réinscrivant dans le processus productif. Les indigents, expliquent aussi bien l'économiste Jean-François Melon que son ami Montesquieu, n'ont pas besoin d'aumônes, mais de travail³. La principale solution au problème de la pauvreté passe donc par le développement de la société marchande afin d'assurer le plein-emploi, mais aussi par une meilleure coordination publique des actions philanthropiques de l'Église et des laïcs. La *bienfaisance*, dès lors, désigne cette vertu sociale d'amour éclairé et fraternel de l'humanité, par contraste avec la *charité* qui met l'accent

¹ Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, *De la douceur* (Amsterdam et Paris : Briasson, 1740), « Économie bienfaizante », 4, 6-7.

² Christian Paultre, « De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien régime » (Genève [Paris] : Slatkine Megariotis [diffusion Champion], 1975), <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k72419>.

³ Jean-François Melon, *Essai politique sur le commerce* (s.l. : s.n., 1736), 99 ; Charles Louis de Secondat de Montesquieu, *De l'esprit des lois*, vol. 2, Garnier Flammarion (Paris : Garnier Flammarion, 2005), L. XXIII, chap. 29, 134-135. Voir l'analyse de Catherine Larrère, « Montesquieu et les pauvres », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, n° 59 (2010) : 24-43.

Pauvreté et assistance dans l'*Encyclopédie* parisienne

<i>Auteur</i>	<i>Nombre d'articles</i>	<i>Entrées</i>
Jaucourt	6	MALHEUREUX, MISÉRABLE (<i>Gramm.</i>); MENDIANT (<i>Econom. politiq.</i>); MENDIANT, S. M. (<i>Hist. ecclésiast.</i>); OISIVETÉ; PAUVRES; PAUVRETÉ
Diderot	4	BESOIN, NÉCESSITÉ, INDIGENCE, PAUVRETÉ, DISSETTE; CHARITÉ (<i>Théologie</i>); HÔPITAL (<i>Gramm. Morale & Politiq.</i>); INDIGENT (<i>Gramm.</i>)
Mallet	4	AUMÔNE (<i>Théol. moral.</i>); CHARITÉ (<i>Hist. ecclés.</i>); CHARITÉ, (DAMES DE LA); CHARITÉ, (ÉCOLES DE)
Alembert	1	FRÈRES DE LA CHARITÉ (<i>Hist. ecclés.</i>)
Boucher d'Arg.	1	VAGABONDS (<i>Gramm. & Jurisprud.</i>)
Boufflers	1	GÉNÉREUX, GÉNÉROSITÉ (<i>Mor.</i>)
Turgot	1	FONDATION (<i>Politique & Droit naturel</i>)
Anonyme	6	HOSPITALIÈRES, S. F. PL. (<i>Hist. ecclés.</i>); HÔTEL-DIEU; PAUVRE CATHOLIQUE (<i>Hist. ecclés.</i>); PAUVRES DE LYON; PAUVRES DE LA MÈRE DE DIEU; PAUVRES VOLONTAIRES (<i>Hist. ecclés.</i>)

sur l'amour de Dieu¹. Loin de désigner une doctrine cohérente, toutefois, le thème de la bienfaisance mit plutôt un nom sur les nouveaux cadres du débat autour de l'assistance des pauvres. Dans ses différents articles relatifs à ces enjeux, l'*Encyclopédie* parisienne en donna un clair aperçu.

Entre 1751 et 1765, on dénombre vingt-quatre articles relatifs à la pauvre-

¹ « Qu'est-ce que la vertu ? Bienfaisance envers le prochain », écrit par exemple Voltaire, *Dictionnaire philosophique, portatif* (Londres, 1764), 342. Voir Marisa Linton, *The politics of virtue in Enlightenment France, Studies in modern history* (Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York, NY : Palgrave, 2001), 69-79. Diderot s'est aussi emparé de ce thème pour repenser la charité, Marianne Albertan-Coppola, « Charité bien ordonnée ou redistribution des richesses dans les contes et romans de Diderot », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 54 (1 décembre 2019) : 47-70, <https://doi.org/10.4000/rde.6200>.

té et l'assistance d'inégales longueurs, dont vingt répartis entre huit auteurs identifiés, les plus concernés étant Jaucourt, Diderot et Mallet, c'est-à-dire parmi les plus gros contributeurs de l'*Encyclopédie*. Significativement, à la notable exception de Turgot (FONDATION), la question sociale n'a été confiée ni à des clercs, ni à des experts (économistes ou spécialistes en politique d'assistance), contrairement à d'autres domaines comme l'économie et le commerce (confiés notamment à François Véron de Forbonnais ou François Quesnay) ou le droit (Boucher d'Argis). Sans révéler une parfaite cohérence doctrinale, ce qui n'est certes pas l'objectif d'un dictionnaire encyclopédique, on peut reconstituer prudemment deux thèses corrélatives, dans la continuité de Melon et Montesquieu. D'une part, ce n'est pas tellement l'immoralité des pauvres qui explique l'indigence, mais l'incurie de l'administration¹ : il peut exister de mauvais pauvres mais les causes de la misère sont avant tout politiques et structurelles ; ainsi l'article MENDICITÉ est-il classé sous le désignant « Économie politique », faisant d'elle un problème de gouvernement.

D'autre part, et conséquemment, plutôt que de punir les miséreux à la galère ou de les enfermer à l'hôpital général, les pouvoirs publics doivent agir dans deux directions : soustraire les pauvres valides à la nécessité de mendier en garantissant l'accès au travail² ; réformer l'assistance en rompant avec la logique traditionnelle de l'aumône qui entretient l'oisiveté et décourage l'activité³. À cet effet, il convient par exemple d'installer dans chaque province ou chaque ville des ateliers de charité offrant du travail aux indigents valides, d'expulser les vagabonds professionnels dans les colonies, et de réserver les distributions d'aumônes à ceux qui en ont vraiment besoin : les invalides et les victimes de disette et d'épidémie. Enfin les hôpitaux doivent devenir de véritables établissements de soins à taille humaine, adaptés aux besoins locaux, pour accueillir les malades et les vieillards impotents⁴, tout en coordonnant leur financement à

¹ « On plaint proprement les *malheureux* ; on assiste les *misérables* » (Jaucourt, MALHEUREUX, MISÉRABLE, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1765, T. IX, 945).

² Turgot, FONDATION (*Politique & Droit naturel*), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. VII (Paris : Chez Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, 1757), VII, 75.

³ Turgot, FONDATION, 73. Voir Alain Clément, « La politique sociale de Turgot : entre libéralisme et interventionnisme », *L'Actualité économique* 81, n° 4 (12 avril 2007) : 725-45, <https://doi.org/10.7202/014915ar>.

⁴ Turgot mentionne l'exemple des « citoyens » de Bayeux » (Turgot, 75). Voir aussi Jaucourt, MEN-

l'échelle nationale¹. L'*Encyclopédie* offre ainsi une concaténation de vues réformatrices assez générales, visant à rendre les pauvres utiles et l'assistance moins coûteuse.

2.2. Une encyclopédie de la bienfaisance : les *Éphémérides du Citoyen*

Les physiocrates² héritèrent et participèrent de tous ces thèmes réformateurs, mais en les appuyant sur une théorie économique rigoureuse, en radicalisant certains de ses aspects et en les articulant de manière systématique dans un programme social ambitieux³. Outre Quesnay, plusieurs disciples traitèrent la question, forts de leurs compétences respectives : le marquis de Mirabeau, qui clamait haut et fort son christianisme et développa une théorie (parfois obscure) de la bienfaisance ; Guillaume-François Le Trosne qui traita le vagabondage en

DIANT (*Econom. politiq.*), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1765, T. X, 331a-332a.

¹ D. Diderot, HÔPITAL (*Gramm. Morale & Politiq.*), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, VIII, 293b-294b.

² Par *physiocrates*, on entend l'école de pensée composée des interconnaissances durablement mobilisées autour de François Quesnay et du marquis de Mirabeau pour le développement et la promotion de la « philosophie rurale », et qui s'identifiaient dans l'espace public comme les « Économistes ». Sur l'organisation et la division du travail intellectuel du groupe, voir Arnault Skornicki, *L'économiste, la cour et la patrie : l'économie politique dans la France des Lumières* (Paris : CNRS éd, 2011), 221-38. Pour une synthèse récente, voir Loïc Charles et Christine Théré, « The Physiocratic Movement : A Revision », in *The Economic Turn : Recasting Political Economy in Enlightenment Europe*, éd. par Sophus Reinert et Steven Kaplan (Anthem Press, 2019), 35-70.

³ Les études physiocratiques n'ont accordé qu'une attention limitée à la question de la pauvreté. L'historien S. Duchesne a donné une utile présentation des vues des « Économistes », en mettant à juste titre l'accent sur leur pluralisme et leur écart avec Quesnay, Sébastien Duchesne, « Les physiocrates et les gueux ou la position des premiers économistes sur la question de la pauvreté en France, (1756-1789) » (Thèse d'histoire, Ottawa, Université d'Ottawa, 2003), <http://search.proquest.com/docview/305246719/>. L'économiste et historien des idées Alain Clément a étudié en détail la contribution de l'abbé Nicolas Baudeau, dont l'originalité est d'avoir élaboré un programme social complet pour les indigents, voir en particulier « Le droit des pauvres dans l'œuvre de Nicolas Baudeau », *Cahiers d'économie politique* 59, n° 2 (2010) : 69. Toutefois, ces études négligent des sources aussi importantes que les écrits de Quesnay et de son plus proche collaborateur, le marquis de Mirabeau, ainsi que les *Éphémérides du Citoyen*.

spécialiste de droit pénal¹ ; l'abbé Nicolas Baudeau, ancien chanoine régulier de Saint-Augustin, proposa tôt un système national de charité qu'il n'a jamais désavoué² ; et enfin Pierre-Samuel Du Pont, principal animateur des *Éphémérides* avec Baudeau, qui a régulièrement travaillé sur ce qu'il appelle la « police des pauvres » dans le cadre de ses activités de publiciste mais aussi d'administrateur³. D'importantes divergences existaient entre eux. Celles-ci, toutefois, furent réduites et lissées dans leur travail collectif des *Éphémérides du Citoyen*. Plus nettement que d'autres contemporains, certains physiocrates – Quesnay le premier – condamnaient avec force la stigmatisation des miséreux, en rejetant la distinction entre bon pauvre et mauvais pauvre⁴. Dans une logique proche de leur ami Turgot, l'aumône était tenue pour utile occasionnellement mais ne devait pas être institutionnalisée sur la durée sous peine de d'entretenir la mendicité elle-même⁵ et de détourner une partie des « avances » (du capital) vers des dépenses improductives⁶.

Les Économistes se distinguèrent du *mainstream* réformateur sous deux rapports. D'une part loin de se contenter de valoriser la société marchande, ils indi-

¹ Guillaume-François Le Trosne, *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants* (Soissons et Paris : Chez P. G. Simon, 1764).

² Nicolas Baudeau, *Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres* (Amsterdam & Paris : Chez Barthelemy Hochereau, 1765), <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96106152>.

³ Collaborateur du Contrôleur général Turgot, il fut aussi inspecteur des Manufactures, collaborateur du ministre des Affaires étrangères Vergennes puis du ministre Calonne, et enfin secrétaire de l'Assemblée des Notables à la veille de la Révolution. Outre ses contributions pour les *Éphémérides* et son *Mémoire sur les administrations municipales* écrit en 1775 pour le compte de Turgot, on trouve ses réflexions sur la « police des pauvres » dans sa correspondance avec le Margrave de Bade, Lettre de Du Pont au Margrave de Bade (1773), dans Victor Riqueti Mirabeau et Pierre-Samuel Dupont de Nemours, *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und du Pont. Herausgegeben von der badischen historischen Commission*, vol. 2 (Heidelberg, C. Winter, in-8°, 1892), 99-107.

⁴ À la notable exception de Le Trosne, qui privilégiait une approche punitive intransigente à l'égard des vagabonds, voir son *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants*.

⁵ « en général l'aumone est un mal (...) en proportion de ce qu'il y aura d'aumones fixes dans un pays, il y aura des mendiants de profession et inconnus », Victor R. de Mirabeau, « Notes pour l'abbé Nicoli », Archives Nationales (AN), M784, n°50. Comparer avec Anne R. J. Turgot, « Fondation », *Encyclopédie*, vol. VII (1757), p. 72b-75b.

⁶ Quesnay, *Despotisme de la Chine* (1767), dans François Quesnay, *Œuvres économiques complètes et autres textes*, éd. par Christine Théré, Loïc Charles, et Jean-Claude Perrot, Classiques de l'économie et de la population (Paris : Institut national d'études démographiques, 2005), II, 1049.

quèrent les deux réformes indispensables, selon eux, pour parvenir au plus haut niveau de développement possible d'un « royaume agricole » : la liberté absolue et illimitée du commerce des grains et l'impôt unique sur le produit net de l'agriculture. Ces propositions radicales étaient controversées : la première, en particulier, semblait dégager l'État de ses responsabilités envers le peuple en cas de disette, rompant avec la tradition monarchique du pacte de subsistance qui impliquait le devoir pour le roi d'assurer l'accès aux subsistances¹. D'autre part, fait moins connu, les physiocrates donnèrent une ampleur inédite au thème de la bienfaisance, mobilisé à la fois comme une stratégie rhétorique pour légitimer leurs conceptions et comme le nom générique d'un programme social. Une fois admis que le développement économique ne pouvait éliminer entièrement et à lui seul la pauvreté, les disciples de Quesnay eurent à cœur d'étudier deux problèmes que le maître avait délaissés. Le premier, conjoncturel, était celui de la période de *transition* vers l'équilibre économique, durant lequel le plein-emploi n'est pas encore assuré et les prix du blé augmentent plus vite que les salaires ; le second, structurel, susceptible de perdurer même une fois atteint le plein-emploi, était celui des pauvres dans l'incapacité de travailler (enfants trouvés, invalides, vieillards).

Ces thèmes traversent une bonne partie du corpus physiocratique, mais furent particulièrement travaillés dans une rubrique régulière de leur principale revue, les *Éphémérides du Citoyen*, « l'organe de la science par excellence »². Cette rubrique décline un véritable feuilleton du civisme et de la bienfaisance, qui entend rendre sensibles et accessibles les vérités de la science économique, et prouver son statut de science de gouvernement. L'abbé Baudeau lance en 1767 un appel à articles faisant état de gestes philanthropiques : les « traits de bienfaisance », ceux de la « générosité bien entendue » pour constituer des « Archives

¹ Steven L. Kaplan, *Bread, politics and political economy in the reign of Louis XV*, Second edition, Anthem other canon economics (London ; New York, NY : Anthem Press, 2015).

² Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, *Lettre à Frédéric de Sacconay*, Paris, 7 mai 1767, Collection privée. Selon la transcription établie par Lumières. Lausanne (Université de Lausanne), <http://lumières.unil.ch/fiches/trans/281/>. Sur cette revue, voir Pierre-Henri Goutte, « Les *Éphémérides du citoyen*, instrument périodique au service de l'ordre naturel (1765-1772) », *Dix-huitième siècle* 26, n° 1 (1994) : 139-61 ; Bernard Herencia, *Les Éphémérides du citoyen et les Nouvelles Éphémérides économiques (1765-1788). Documents et table complète* (Ferney-Voltaire : Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2014). Voir également le website de B. Herencia : <https://www.bernard-herencia.com/ephemerides/>.

de la bienfaisance patriotique »¹. Ces traits prirent place dans la 3^e partie de la revue puis, à partir de 1770, une rubrique entière et plus régulière lui est dédiée (« Evénements publics & traits de bienfaisance »), puis une sous-rubrique à partir de 1771 (« Actions louables et traits de bienfaisance »). La revue se plaça ainsi à l'avant-garde d'un phénomène culturel qui affecta la presse française², fondé sur la croyance en la force édicatrice « (...) des exemples frappants d'une bienfaisance éclairée ».³

Peut-on compter les *Éphémérides* dans le mouvement encyclopédique ? Son identité éditoriale ne manque pas d'originalité. Il ne s'agit ni d'un périodique spécialisé en économie (en dépit des apparences), ni d'un simple journal relatant l'actualité intellectuelle et politique. Certes, les notions d'*éphémérides* et d'*encyclopédie* paraissent antinomiques : la première désigne un almanach ou, par extension, un journal dans lequel on consigne des faits remarquables⁴, alors que la seconde désigne l'« [e]nchaînement de toutes les Sciences »⁵. Entre la logique et le chronologique, le nécessaire et le contingent, le fossé paraît infranchissable. Toutefois, le premier éditeur des *Éphémérides*, l'abbé Baudeau, prit une décision importante après sa conversion à la doctrine physiocratique. Il en changea le sous-titre à partir du volume daté de septembre-octobre 1766 (T. VI), de la *Chronique de l'esprit national* à la *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*. Entre les deux, il y a tout l'écart entre le babillage philosophique inspiré du *Spectator* d'Addison et la revue savante qui a vocation à guider le citoyen dans le choix de ses lectures⁶. Si une *bibliothèque* rend compte des ouvrages relevant du même domaine, une *bibliothèque raisonnée* s'appuie sur

¹ N. Baudeau, « Traits de Bienfaisance économique », *Éphémérides du citoyen* (Paris : N. A. Delain/Lacombe, 1765 sq.), 1767, T. IV, 186.

² Deux grandes revues créèrent leur propre rubrique de bienfaisance au cours des années suivantes : le *Mercur de France* à partir de 1768 et le *Journal encyclopédique* de 1772, voir Patrizia Oppici, *L'idea di « bienfaisance » nel Settecento francese : o il laccio di Aglaia* (Pisa, Italie : Libreria Goliardica, 1989), 31.

³ Baudeau, « Traits de Bienfaisance économique », 182.

⁴ Alain Rey, éd., *Dictionnaire historique de la langue française*, nouv. éd. augmentée (Paris : Le Robert, 2010), ÉPHÉMÉRIDES.

⁵ *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd. (Paris : Veuve Brunet, 1762), I, 620.

⁶ La « Bibliothèque », en ce sens, désigne un « Recueil et compilation d'ouvrages de même nature », *Dictionnaire de l'Académie française*, 5^e éd. (Paris : Chez J. J. Smits et Cie, 1798), 139. Voir Jean Sgard, « La multiplication des périodiques », Henri-Jean Martin et Roger Chartier, éd., *Le livre triomphant : 1660-1830*, Histoire de l'édition française 2 (Paris : Fayard, 1990), 204.

« de raisons & de preuves »¹. Une Bibliothèque raisonnée des *sciences morales et politiques* entend donc rendre compte de l'ensemble des savoirs sociaux susceptibles d'éclairer le gouvernement. Que cet objectif se décline sous la forme et la périodicité mensuelle d'un journal ne l'empêche pas de revêtir une ambition encyclopédique. Il convient en effet de distinguer l'ordre d'exposition et l'ordre proprement encyclopédique. Le premier est alphabétique dans l'*Encyclopédie*, diachronique dans les *Éphémérides*. Le second, moins visible, correspond aux réseaux de renvois entre articles dans l'un, à l'*ordre naturel* défini par les physiocrates dans l'autre. Ainsi la revue physiocratique peut-elle être lue comme un *almanach de l'ordre naturel* qui ne compte pas moins de 47 volumes², destiné à donner chair aux vérités abstraites de l'économie politique et à édifier l'opinion publique. Les « sciences morales et politiques » permettent ainsi d'ordonner l'apparent chaos des événements à la logique de l'ordre naturel.

Le choix des exemples édifiants déclinés dans la rubrique de bienfaisance est entièrement guidé par l'impératif de rendre les pauvres productifs et d'optimiser les dépenses de charité, ce que les Économistes nomment la « bienfaisance économique ». « La charité privée ne consiste donc point à donner (...) »³, mais à investir dans des activités utiles et productives (défrichement de terres, entretien des chemins, ateliers de charité...). Au-delà de ces investissements avisés, c'est l'ensemble des politiques publiques favorables à la croissance et au commerce qui rentrent sous la catégorie de la bienfaisance : libéralisation du commerce, réformes fiscales, travaux publics, instruction publique ; ou même de simples mesures d'économie dans les dépenses de cour⁴. Les grands types d'actes de bienfaisance mis en avant par les *Éphémérides* correspondent aux trois grands volets du programme physiocratique ou de « l'art social » (nom physiocratique pour la science du gouvernement) : volets *économique et fiscal* (libéralisation du commerce des blés et impôt unique), *éducatif* (notamment la formation professionnelle des couches populaires), et enfin *social*. Sur ce der-

¹ *Dictionnaire de l'Académie française*, 1762, 530.

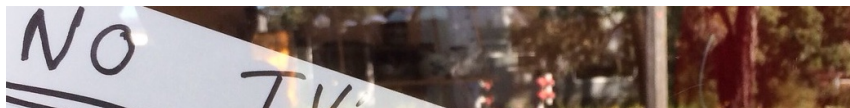
² On ajoutera à ce chiffre les dix volumes de leur successeur, les *Nouvelles Éphémérides économiques* (1774-mars 1788).

³ Victor de Mirabeau, « Lettre de M. B. à l'Auteur des *Éphémérides*, contenant des réflexions sur la manière d'exercer la Bienfaisance envers les Pauvres », *Éphémérides du citoyen*, 1767, T. VII, 187.

⁴ Par exemple, « Économie dans les dépenses de la Maison royale » (du Danemark), *Éphémérides du citoyen*, 1771, V, 239-42.

nier point, le cœur du programme physiocratique reste un grand plan de travaux publics. Celui-ci permet de faire coup double : tirer les pauvres valides de l'indigence par le travail ; entretenir et développer le « patrimoine public », autrement dit les réseaux de circulation qui sont à l'usage de tous, en transformant les pauvres en véritable *ouvriers du circuit marchand*. Ce vaste plan national n'était pas conçu comme du travail forcé, mais comme une campagne d'emplois publics susceptible de bâtir et d'entretenir un espace de marché fluide et décloisonné¹.

La gestion de cette politique devait être remise à des administrations municipales et provinciales élues qui s'appuient sur les paroisses en partenariat avec les institutions ecclésiastiques. Emporté par son enthousiasme au moment du ministère Turgot, Du Pont déclare ainsi triomphalement au Margrave de Bade : « L'année prochaine la totalité des chemins du royaume formera un immense atelier de charité (...) », capable d'absorber l'ensemble des indigents valides inoccupés². Pour les pauvres non valides, Du Pont prévoit ainsi un système décentralisé d'assistance sociale à moindre coût, qui privilégie le secours à domicile dans les familles et les institutions locales existantes (municipalités, paroisses)³.



¹ Sur les travaux publics dans la pensée physiocratique, et plus généralement leurs projets d'assemblées locales, voir Anthony Mergely, *L'État des physiocrates : autorité et décentralisation* (Aix-en-Provence : Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2010), not. 258-266.

² Du Pont à Carl Friedrich, Paris, 4 sept. 1775, dans *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und du Pont. Herausgegeben von der badischen historischen Commission*, 2 :T. II, 182.

³ Consulté comme expert par la commission de l'Académie des sciences dédié à la réforme l'Hôpital général de Paris, Du Pont perfectionna ce programme dans son mémoire sur la prise en charge sanitaire des indigents, cf. Pierre-Samuel Du Pont de Nemours, *Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans une grande ville* (Philadelphie et Paris : Moutard, 1786) ; voir Lettre de Lavoisier à Bailly du 26 mars 1786, dans Antoine-Laurent de Lavoisier, *Œuvres de Lavoisier, Fascicule IV : Correspondance 1784-1786*, éd. par René Fric et Michelle Goupil (Paris : A. Blanchard, 1986), 207. Voir également Jean-Baptiste Masméjan, « Du Pont de Nemours et la question hospitalière : un éclairage des enjeux sanitaires à la fin du XVIII^e siècle », in A. Mergely, A. Skornicki (dir.), *Le Siècle de Du Pont de Nemours. Politique, droit & histoire des Lumières à la Restauration*, Oxford University Studies in the Enlightenment (à paraître).

3. Les diffractions encyclopédiques d'un sens commun réformateur

La contribution physiocratique à la réflexion sur le gouvernement des pauvres pesa de manière significative sur l'évolution de l'encyclopédisme francophone. Elle éclaire à la fois la relative relégation de l'*Encyclopédie* parisienne sur le sujet, et la *spécialisation* mâtinée de prétention scientifique, soit des auteurs eux-mêmes soit de leur système de références, désormais plus pointues. Le principal moteur de cette transformation n'est autre que l'*Encyclopédie* suisse d'Yverdon, qui surdétermina ses successeuses et rivales dans le traitement de ces enjeux relatifs à l'assistance. On a ainsi affaire à une sorte de grand palimpseste où la compilation est reine, allant du recopiage (voire du recopiage de recopiage) à de nouvelles contributions en passant par la reformulation, l'insertion glosatrice et le raccommodage de pièces issues de diverses sources. Toutefois la compilation n'est pas pure reproduction à l'identique. Elle s'apparente à une opération particulière de réappropriation du texte d'origine qui peut infléchir son sens par des insertions du compilateur, ou ne serait-ce que par le nouveau contexte d'énonciation¹. C'est ce qu'on appelle ici des « diffractions », à savoir des inflexions ou des détournements de sens qu'un même texte peut subir par son simple déplacement dans un nouveau cadre éditorial. Cet encyclopédisme au second degré porte moins à l'inventivité qu'à la consolidation d'un sens commun éclairé, mais avec des colorations distinctes qui, loin d'affecter l'unité de ce sens commun, tendrait plutôt à étendre sa couverture sociale.

3.1. De Felice, entre physiocratie et évangélisation

S'il nous faut démarrer par Fortunato Bartolomeo De Felice (1723-1789), c'est n'est pas seulement en raison de l'antécédence de ses entreprises encyclopédiques sur celles de Robinet et de Pancoucke. Son relatif succès en Europe du Nord l'imposa comme la seconde encyclopédie de référence et constitua une

¹ On s'inspire ici de Gérard Genette, *Palimpsestes : la littérature au second degré*, Points Essais (Paris : Seuil, 1992).

source majeure de ses rivales¹. Entre l'*Encyclopédie* de Paris et celle d'Yverdon, il y a bien sûr tout l'écart entre le combat des philosophes français contre « l'in-fâme » et la refonte protestante d'un grand dictionnaire des sciences réorganisé autour de la théologie². Mais on observe aussi une inflexion dans leurs conceptions du gouvernement des pauvres, en partie explicable par le nouveau référentiel physiocratique dont De Felice s'était saisi. Preuve de son intérêt précoce pour les Économistes et de son rôle dans la diffusion de leurs idées en Suisse, l'ancien prêtre napolitain converti au protestantisme³ avait déjà donné une édition pirate du recueil *Physiocratie* en 1768 en six tomes in-octavo⁴. Même si De Felice indique rarement les sources qu'il compile dans ses propres articles⁵, les mentions explicites ou les références tacites à la physiocratie sont assez aisément traçables. On ne saurait certes en faire un pur disciple de la Secte des Économistes. De Felice fut avant tout un éditeur et n'était pas porté au dogmatisme, y compris dans ses propres domaines d'expertise (le droit, les sciences et la philosophie). Si d'un côté il semble rejeter le volet politique de leur système, à savoir le despotisme légal⁶, de l'autre il reproduit dans l'article DESPOTISME un

¹ Alain Cernuschi, « L'ABC de l'Encyclopédie d'Yverdon ou la refonte encyclopédique de F.-B. De Felice à la lumière de ses lettres de 1771 », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 49 (10 novembre 2014) : 123-43, <https://doi.org/10.4000/rde.5159>.

² Pour une vue générale sur les différences entre les deux dictionnaires, voir Clorinda Donato, « L'Encyclopédie d'Yverdon et l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert : éléments pour une comparaison », in *Annales Benjamin Constant*, vol. 14, 1993, 75-83; Alain Cernuschi, « La place du religieux dans le système des connaissances de l'Encyclopédie d'Yverdon », *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne*, 2005, 143-58.

³ Pour un aperçu biographique, voir Giulietta Pejrone, « Fortunato Bartolomeo De Felice : éducateur, publiciste, éditeur », in *Annales Benjamin Constant*, vol. 14, 1993, 57-62.

⁴ François Quesnay, *Physiocratie, ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, éd. par Pierre-Samuel Dupont de Nemours, 6 vol. (Yverdon, 1768). Voir Lettre de De Felice à Verri du 10 décembre 1769 dans Clorinda Donato, éd., « The Letters of Fortunato Bartolomeo De Felice to Pietro Verri », *MLN* 107, n° 1 (1992) : 106.

⁵ Alain Cernuschi, « De Felice compilateur. Les sources des articles marqués (D.F.) dans l'Encyclopédie d'Yverdon », dans Stefano Ferrari, éd., *Fortunato Bartolomeo De Felice : un intellettuale cosmopolita nell'Europa dei Lumi*, Temi di storia 238 (Milano, Italy : Franco Angeli, 2016), 146-47.

⁶ *Encyclopédie économique*, Société économique de Berne (Yverdon, 1771), T. 1, XII, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9758568p>. Sur la diffusion et la réception – malgré tout limitées – de la physiocratie en Suisse, voir Thérèse Carvalho, *La physiocratie dans l'Europe des Lumières : circulation et réception d'un modèle de réforme de l'ordre juridique et social*, Histoire du droit & des institutions (Paris : Editions Mare & Martin, 2020), 482-506.

long passage *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767) de Le Mercier de La Rivière, l'un des grands titres du corpus physiocratique¹. Sur le plan plus spécifiquement économique, De Felice n'a pas pour seul horizon théorique la physiocratie et se réclame tout autant de son correspondant Pietro Verri², qui avait combattu les Économistes sur plusieurs articles essentiels³. Toutefois, dans le même article *ÆCONOMIE POLITIQUE*, il reconduit sans le dire une série de leurs thèses (productivité exclusive de l'agriculture, notion d'*avances*) et soutient le projet de la liberté illimitée du commerce comme solution globale à la pauvreté⁴. C'est donc dans ce cadre nouveau du marché concurrentiel que le problème de l'assistance devait être désormais reconsidéré.

La physiocratie offrait en effet une ressource toute trouvée pour le projet de De Felice : à la différence des « philosophes » parisiens, celle-ci revendiquait ses soubassements théologiques⁵ et affichait une rhétorique pastorale et fraternelle (portée par le thème de la bienfaisance), enchâssée dans une inébranlable prétention scientifique. De Felice et certains de ses collaborateurs intensifièrent la dimension compassionnelle et chrétienne de la physiocratie bien au-delà des intentions de leurs auteurs (à l'exception, sans doute, du marquis de Mirabeau), tout en l'articulant à une analyse économique et un programme social similaires.

À partir de 1770, il lança l'*Encyclopédie économique*, le premier dans le genre en langue française. Celle-ci compile le *Dictionnaire économique* de l'abbé Chomel⁶ et les travaux de la Société économique de Berne, pépinière de réforma-

¹ *Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines. Mis en ordre par M. De Felice* (Yverdon, 1770), T. XIII, 1772, 542-552.

² De Felice, *ÆCONOMIE POLITIQUE*, *Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines. Mis en ordre par M. De Felice*, T. 1, XII. De Felice l'a aussi édité, cf. Pietro Verri, *Pensées sur le bonheur traduites de l'italien du Comte de Verri par Mingard*, trad. par Gabriel Mingard (Yverdon, 1766).

³ Comme la théorie de la valeur ou l'impôt unique sur la propriété foncière, voir son œuvre maîtresse les *Meditazioni sulla economia politica* (1770), trad. française Pietro Verri, *Méditations sur l'économie politique*, éd. par André Tiran (Paris : Classiques Garnier, 2015).

⁴ Voir aussi *PRODUIT DES TERRES*, (N), *Æcon., Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines. Mis en ordre par M. De Felice*, « Supplément », T. 5, 1776, 447-456.

⁵ Michael Sonenscher, « Physiocracy as a Theodicy », *History of Political Thought* 23, n° 2 (2002) : 326-39.

⁶ Noël Chomel, éd., *Dictionnaire œconomique*, 2 vol. (Lyon : Imprimerie de Jean Bruyset, 1718).

teurs suisses très attentifs à l'actualité politique et intellectuelle française¹. Si cette encyclopédie prend une orientation largement pratique à destination d'un public rural, sa préface le place ouvertement sous la bannière physiocratique². Le groupe d'article dédiés à la pauvreté et la charité se renvoient entre eux et présentent une certaine cohérence et une conformité avec les conceptions défendues tant dans l'*Encyclopédie* parisienne que dans les *Éphémérides du Citoyen* : ne « (...) gêner ni la liberté personnelle, ni la propriété, ni l'industrie »³; condamnation des structures d'enfermement comme des fondations charitables, qui entretiennent la mendicité; remplacement de celles-ci par une « chambre des pauvres », formée par des magistrats de la ville, qui centralise et oriente les dons des souscripteurs, identifie précisément les vrais pauvres et leurs besoins, financent des emplois pour des travaux champêtres, tout en excluant le travail forcé; enfin, distribution stricte de l'aumône à celles et ceux qui ne sont pas en état de travailler⁴. De surcroît, l'*Encyclopédie économique* consolide la justification chrétienne de ce programme qui réduit l'aumône à portion congrue en s'autorisant du précepte paulinien selon lequel chacun doit travailler pour mériter son pain⁵.

Cette tournure évangélique est encore plus marquée dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon. Tout d'abord, contrairement à l'*Encyclopédie* parisienne qui ne compte pas d'entrée BIENFAISANCE, celle d'Yverdon offre non pas un, mais deux articles dédiés rédigés par De Felice⁶. S'il y est peu question explicitement de pauvreté,

¹ Vincent Robadey, « La Société économique de Berne et l'*Encyclopédie économique* (1770-1771). De la compilation au transfert de savoirs agronomiques ? », in Gantet, Claire et Meumann, Markus (éd.), *Les échanges savants franco-allemands au XVIII^e siècle. Transferts, circulations et réseaux*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 139-156.

² « Quant aux principes de l'Économie politique, nous devons ici tribut de reconnaissance aux hommes de génie, qui ont répandu un nouveau jour sur cette science importante : nous voulons parler de MM. Quesnay, de Mirabeau, de la Rivière, & de ceux qu'un même zèle pour les intérêts de l'humanité a associés à leurs travaux ». *Encyclopédie économique ou Système général : 1^o d'économie rustique. 2^o d'économie domestique. 3^o d'économie politique* (Yverdon : s.n., 1770), T. 1, xii, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9758568p>.

³ MENDICITÉ, *Encyclopédie économique ou Système général*, T. 9, 532.

⁴ AUMÔNE, *Encyclopédie économique ou Système général*, T. 2, 494-509. MENDICITÉ, *Encyclopédie économique ou Système général*, T. 9, 532-535.

⁵ « que celui qui refuse de travailler, & qui ne veut pas faire son possible pour gagner sa vie, n'est pas digne de manger », « Mendicité », *Encyclopédie économique ou Système général*, 1771, T. 9, 532.

⁶ BIENFAISANCE (Morale), *Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances hu-*

ils déclinent une vision chrétienne de la bienfaisance, dont on a parfois dit un peu vite qu'elle n'était qu'une version laïcisée de la charité. Pour ne pas dégénérer en un sentiment de vanité fondé sur un rapport de domination, la vertu de bienfaisance doit se cultiver, c'est « l'amour social mis en action »¹ : pour atteindre la perfection morale, le bienfaiteur doit s'oublier en refusant la publicité de ses dons et en visant l'utilité des malheureux plutôt que le soulagement de sa conscience.

De portée plus généraliste, l'*Encyclopédie* d'Yverdon offre davantage de discordances que l'*Encyclopédie œconomique*. La charité, explique le pasteur calviniste Gabriel Mingard², est un devoir privé du chrétien et l'assistance, un devoir public de la patrie³. Toutefois Mingard maintient l'opposition traditionnelle entre pauvreté volontaire (due aux « désordres moraux ») et pauvreté involontaire (accidentelle), estimant la première plus fréquente que la seconde : la plupart des miséreux, estime-t-il, sont responsables de leur sort, entraînés par le vice et le goût de l'oisiveté⁴. Par contraste, De Felice offre une tout autre tonalité. D'une part, assister les miséreux est un devoir prescrit tant par la loi naturelle que par l'Évangile : ignorer la souffrance d'un seul d'entre eux est un « crime contre l'humanité »⁵ et, en dépit des effets pervers de l'aumône, celle-ci vaut toujours mieux que de laisser dépérir un indigent⁶. D'autre part, les causes

maines. Mis en ordre par M. De Felice, 1771, T. 5, 481.

¹ Second article BIENFAISANCE (MORALE), *Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines. Mis en ordre par M. De Felice*, Supplément, T. 2, 1775, 299. Voir le commentaire de Laura Saggiolato, « Le Journal de Lausanne : la sensibilité au quotidien, 1786-1798 », in *La sensibilité dans la Suisse des Lumières : entre physiologie et morale, une qualité opportuniste*, éd. par Claire Jaquier, Travaux sur la Suisse des Lumières, vol. 6 (Genève-Paris : Slatkine-H. Champion, 2005), 79-81.

² Pour un aperçu sur cette importante figure de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, voir la fiche biographique du site Lumières.Lausanne, <https://lumières.unil.ch/fiches/bio/65/>.

³ Gabriel Mingard, PAUVRE, ADJ. M. ET F., PAUVRETÉ, (R), S.F., *Morale, Critique sacrée, Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines. Mis en ordre par M. De Felice*, IV, 1776, 734-39. Du même, CHARITÉ, IX, 1771, 109-113.

⁴ PAUVRES, PAUVRETÉ. S.F., MORALE, CRITIQUE SACRÉE, dans *Encyclopédie, Yverdon, « Supplément »*, IV, 1776, 729-739.

⁵ De Felice, AUMÔNE, (R), S.F., *Droit naturel, Morale, Encyclopédie, Yverdon*, IV, 1771, 263.

⁶ « C'est au souverain de faire en sorte qu'il n'y ait point de *mendiants* : mais pour les rebuter de leur profession, faut-il rendre les citoyens inhumains et dénaturés ? Pour moi, sans savoir ce que les pauvres sont à l'Etat, je sais qu'ils sont tous mes frères, et que je ne puis sans une inexcusable

de la misère sont politiques avant d'être morales. Ainsi, dans l'article HÔPITAL repris de l'*Encyclopédie* parisienne, De Felice insère un long passage inédit fondé sur la définition de la pauvreté chez Montesquieu – non pas l'absence de propriété, mais de travail – pour mieux souligner les limites des institutions traditionnelles de charité. Loin, cependant, de se contenter de l'analyse resserrée de *L'Esprit des Lois*, De Felice se penche sur la question délicate des enfants trouvés – trop jeunes pour travailler – et cite à cette occasion *L'Ami des hommes* du marquis de Mirabeau, qui proposait un programme de prise en charge¹. Ce grand bestseller de l'époque ne peut certes pas être qualifié de physiocratique, car sa première édition précède le ralliement de Mirabeau aux conceptions du Dr. Quesnay.

Toutefois, la série d'articles consacrés à la mendicité entre l'*Encyclopédie* d'Yverdon et le *Code de l'humanité*² montre une intéressante séquence d'inflexions entre 1773 et 1778, qui renforçaient la dimension chrétienne du gouvernement des pauvres. Si le dictionnaire d'Yverdon reprenait l'article « Aumône » de Jaucourt, le ton s'adoucit avec un nouvel article du supplément de 1776³ qui défend la dignité de cette pratique tout en pointant la pieuse hypocrisie de leurs contempteurs. La condamnation de l'aumône, explique son auteur anonyme, est bien faite pour flatter les riches, alors que ceux-ci n'hésitent pas à faire vivre pour leur seul agrément des professions inutiles voire nuisibles (comme les co-

durété leur refuser le foible secours qu'ils me demandent », dit l'auteur anonyme du second article MENDIANT, *Oecon. polit.*, *Encyclopédie*, Yverdon, « Supplément », IV, 1776, p. 344.

¹ De Felice, HÔPITAL (R), S.M., *Gramm. Morale et Politiq.* (*Encyclopédie*, Yverdon, XXIII, 1775, 444). Voir Victor Riqueti de Mirabeau, *L'ami des hommes, ou Traité de la population* (Avignon, 1756), chap. VII, 173-176. Le marquis propose des maisons de pensions où les garçons seraient élevés dans les campagnes pour être formés aux travaux agricoles, et les filles pour les manufactures.

² Le *Code de l'humanité* (1777-1778) est une nouvelle édition du *Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile* (1777) et reprend largement l'*Encyclopédie* d'Yverdon dans les domaines juridique et moral, voir la brève présentation en ligne sur le site de l'Université de Genève : <http://codehuma.unige.ch/CodeHuma/>, ainsi que Luigi Delia, « The Enlightenment, Encyclopedism and the Natural Rights of Man : The Case of the Code of Humanity (1778) », in *Thinking about the Enlightenment : Modernity and its Ramifications* (London : Routledge, 2016), 83-99 ; et, du même auteur, *Droit et philosophie à la lumière de l'encyclopédie*, Oxford University studies in the Enlightenment (Oxford : Voltaire Foundation, 2015), 219-39.

³ MENDIANT, S.M., *econom. polit.*, *Encyclopédie*, Yverdon, XXVIII, 1773, p. 249-251 ; et « Supplément », IV, 1776, 344-345.

médiens)¹. En dépit de ses effets pervers, on ne saurait se passer entièrement de l'aumône. Question de principe d'abord, tant junsaturaliste qu'évangélique : les pauvres, vagabonds inclus, ne peuvent se voir refuser l'humanité : «(...) ils sont tous mes frères»². Question pratique ensuite : l'aumône n'est pas idéale mais dissuade au moins les mendiants de s'adonner au vol.

Le *Code de l'Humanité* apporte de nouveaux développements qui épousent plus nettement les positions physiocratiques. S'il existe des mendiants professionnels, c'est par un défaut d'administration plutôt que de morale individuelle. Il s'agit de combattre le vice de la mendicité par la mise au travail des vagabonds, qui ont «(...) droit de demander à vivre en travaillant». L'interdiction de la mendicité doit s'accompagner d'un «appareil de travaux publics qui occupent l'homme et le nourrissent»³. Seuls les pauvres inaptes au travail méritent un secours inconditionnel au sein d'«azyles publics» mais aussi en leur trouvant des «asiles domestiques», c'est-à-dire des familles capables de les accueillir⁴. Sans être aussi détaillée que les propositions physiocratiques, cette perspective d'assistance décentralisée repose sur des principes similaires : un partage public-privé de l'assistance qui privilégie les familles et les secours à domicile, un plan de travaux publics pour les pauvres valides⁵.



¹ Cette inflexion avait déjà été relevée par Kathleen Hardesty Doig, «La désignation «Économie politique» dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon et dans l'*Encyclopédie méthodique*», dans Jean-Daniel Candaux et al., éd., *L'encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne : contextes, contenus, continuités*, Travaux sur la Suisse des lumières, vol. VII (Genève : Slatkine, 2005), 378.

² MENDIANT, *æcon. polit.* (*Encyclopédie*, Yverdon, IV, 1776, 345).

³ *Code de l'humanité, ou la Législation universelle, naturelle, civile et politique* (Yverdon, 1778), IX, 211.

⁴ De Felice poursuivra cette réflexion dans ses œuvres individuelles. Sans excès de tendresse pour les mendiants valides, il plaida pour des maisons de travail clairement distinctes des prisons ou «maisons de force», voir ses *Elémens de la police générale d'un état*, vol. 2 (Yverdon, 1781), T. II, 3e Partie, L. IV, chap. 3, 131-32, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1518608h>.

⁵ Comparer avec Du Pont de Nemours, *Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans une grande ville*.

Tableau de correspondances des articles sur la pauvreté et l'assistance

<i>Entrées</i>	<i>Encycl. Yverdon</i>	<i>Code Humanité</i>	<i>Suppl. Encycl.</i>	<i>Dic. Univ. Robinet</i>	<i>Méthodique</i>
AUMÔNE	RE/N	RY	X	RY	RY
BIENFAISANCE	N	RY	RY	RY	RY
BIENFAIT	N	RY	RY	N	X
BIENFAITEUR	N	RY	RY	N	X
CHARITÉ	N	RY	X	RY	RE
FONDATION	RE	RE	X	X	RE
HÔPITAL	RE+ajout	RY	X	RY	RY
MENDIANT / MENDICITÉ	RE/N	RY	RY	RCH	RY/N
PAUVRE	N	RY	X	X	N
PAUVRE, PAUVRETÉ	N	RY	X	RY	X
VAGABOND	RE	X	X	N	RE

N = nouvel article / RCH = reprise du *Code de l'humanité* / RE = reprise de l'*Encyclopédie parisienne* / RY= reprise de l'*Encyclopédie d'Yverdon* / X = pas d'entrée correspondante

3.2. L'encyclopédisme au deuxième et troisième degré

L'examen systématique des correspondances d'une série d'articles relatifs à la pauvreté et l'assistance entre les six encyclopédies mentionnées montre que la plupart se calent davantage sur celle d'Yverdon et le *Code de l'Humanité* que sur l'*Encyclopédie* parisienne. On renvoie au tableau ci-dessus, plus éloquent qu'une énumération fastidieuse.¹

¹ Ce tableau laisse de côté l'*Encyclopédie économique*, dictionnaire plus spécialisé et étroitement associé aux activités de la Société économique de Berne, ainsi que les *Éphémérides du Citoyen*, qui n'ont pas la forme d'un dictionnaire alphabétique. Par « reprise », on entend la reproduction totale ou partielle d'un article, avec ou non des ajouts originaux ou prélevés dans d'autres sources. Pour l'entrée HÔPITAL, on a précisé l'ajout de De Felice car celui-ci est reproduit comme tel plusieurs fois dans les autres dictionnaires.

Le tableau met en évidence la relégation au second plan de l'*Encyclopédie* parisienne au profit des dictionnaires patronnés par De Felice. Dans l'échantillon, seul l'article FONDATION de Turgot – le plus proche des physiocrates – est repris dans toutes les encyclopédies qui lui consacrent une entrée. Par contraste, l'*Encyclopédie* d'Yverdon innove avec deux nouvelles (BIENFAISANCE, BIENFAIT) et sept nouveaux articles. Logiquement, son successeur le *Code de l'humanité* les reprend tels quels, parfois en réunissant les doubles entrées ou en insérant de nouveaux passages. Même lorsque l'Yverdon ne fait qu'enrichir un article de la parisienne (HÔPITAL), les autres encyclopédies se calent sur la première en reprenant le texte ainsi modifié. Ces pratiques de plagiat sont directement liées à la compétition féroce qui régnait entre les entreprises de Felice et de Panckoucke, et la paix armée qu'ils conclurent en 1775 en s'engageant à se communiquer mutuellement leurs articles¹.

De cet encyclopédisme au deuxième, voire au troisième degré, on peut conclure que la reformulation yverdonnoise des idées physiocratiques a surdéterminé le traitement des questions de pauvreté et d'assistance. Les conditions de cette réception étaient d'autant mieux réunies que certains curateurs des encyclopédies postérieures ont pu se réclamer ouvertement – mais pas exclusivement – de la physiocratie ou mobiliser directement des Économistes et des contributeurs proches de leurs idées. C'est particulièrement le cas de Jean-Baptiste-René Robinet, qui supervisa le *Supplément à l'Encyclopédie* avant de se lancer dans sa grande entreprise personnelle. Significativement, dans son « Discours préliminaire », Robinet range la « Législation universelle » – c'est-à-dire le *Code de l'humanité* – dans le canon physiocratique aux côtés de la *Philosophie rurale* de Mirabeau et de *L'Ordre naturel & essentiel des Sociétés Politiques* (1767) de Le Mercier de La Rivière. Tous sont tenus pour les maîtres ouvrages de la « Science Économique », que Robinet considère non comme une discipline spécialisée mais comme le *nec plus ultra* de la science de gouvernement de son temps².

Quant à la *Méthodique*, ses liens avec la physiocratie sont connus. Panckoucke

¹ Darnton, *L'aventure de l'Encyclopédie*, 44-47. Voir aussi Léonard Burnand, « Les tranchées du savoir : F.-B. De Felice et la « guerre des encyclopédies », dans Ferrari, *Fortunato Bartolomeo De Felice*, 171-79.

² Jean-Baptiste-René Robinet, éd., *Dictionnaire universel des sciences morales, économique, politique et diplomatique...* (Londres : Chez les libraires associés, 1777), T. 1, xlix.

avait confié la partie « Commerce » à Baudeau, vieille figure des Économistes et expert sur les questions d'assistance : il devait aussi coordonner la partie « Économie politique et diplomatique » dans laquelle on trouve l'article « Pauvres ». Faute de disponibilité, il laissa la main à l'historien et censeur royal Jean-Nicolas Dêmeunier qui, sans s'affilier à la Secte des Économistes, admit ouvertement s'être beaucoup appuyé sur le dictionnaire de Robinet et qui bénéficia de l'appui de Guillaume Grivel, dont la proximité intellectuelle avec la physiocratie est bien connue¹. Il reste que la *Méthodique*, contrainte par la mise en œuvre de son monumental plan thématique, fit appel à une série de collaborateurs de diverses sensibilités. Les autres articles relatifs à l'assistance sont répartis dans les parties *Jurisprudence* et *Théologie* et, parmi les originaux, certains, d'importance, furent confiés à des auteurs spécialisés. Cette dispersion et cette spécialisation entraînent quelques effets : moins cohérent peut-être, le traitement de la *Méthodique* est aussi moins dépendant de ses prédécesseuses. Ainsi l'addition à l'article MENDIANT, repris d'Yverdon, fut confiée à un connaisseur, le Vicomte de Toustain². Il y donne la synthèse consensuelle d'une politique d'assistance éclairée, félicitant « les patriotes abbés de Saint-Pierre et Baudeau » d'avoir proposé une commission nationale qui coordonne l'ensemble des hôpitaux et bureaux de charité ; tout en épousant les vues répressives contre le vagabondage de Le Trosne, isolé sur ce point parmi les physiocrates³. L'article PAUVRES, rédigé par un clerc, analyse longuement le cas britannique et les effets pervers de la taxe des pauvres, en épousant la critique d'Adam Smith contre le système corporatif⁴.

D'une tonalité assez différente, le long article DÉPÔT DE MENDICITÉ fut attribué à l'un des meilleurs experts de la fin de l'Ancien Régime et sous la Révo-

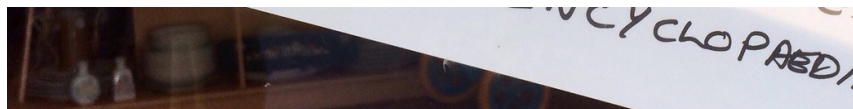
¹ Il éditait les *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur* (1785) du marquis de Mirabeau, et fut l'auteur d'une sorte d'utopie physiocratique, *L'Isle inconnue* (1783-1787), voir J. Conan, « Une utopie physiocratisante : l'« Ile inconnue » de Guillaume Grivel », *Annales historiques de la Révolution française* 265, n° 1 (1986) : 268-84, <https://doi.org/10.3406/ahrf.1986.1176>.

² Cet homme de lettre publia un bref *Projet pour la suppression de la mendicité, lu le 15 août 1774 au prône de l'église paroissiale de la ville de Plœrmel en Bretagne* (Paris : Imprimerie de J.-C. Vatar, 1774).

³ MENDIANT, *Encyclopédie méthodique* (Paris : Panckoucke, 1782), « Jurisprudence », T. 6, 1786, 5-8.

⁴ Éléonore-Marie Desbois de Rochefort, PAUVRES, *Encyclopédie méthodique*, Économie politique et diplomatique, T. 2, 1788, 72-74.

lution, l'ancien ecclésiastique Leclerc de Montlinot¹, client du ministre Jacques Necker, qui lui confia la direction du Dépôt de la généralité de Soissons. Il critique vertement Turgot pour avoir aboli les dépôts de mendicité, et loue son patron pour les avoir rétablis selon un nouveau plan établi par Montlinot lui-même : des structures d'enfermement *temporaire* mieux coordonnées, qui ne doivent pas punir mais qui soient davantage dédiés au travail et au soin des indigents. Enfin, en nette contradiction avec la physiocratie, il n'hésite pas à imputer à la concentration de la propriété foncière la principale responsabilité de la misère et de la mendicité². Cette polyphonie dissonante illustre bien la fonction émolliente du pluralisme encyclopédique, bien fait pour s'adapter à la diversité des publics de la *Méthodique*.



4. Conclusion

La séquence encyclopédique du second XVIII^e siècle offre un aperçu du sens commun réformateur sur les enjeux de pauvreté et d'assistance, avec une série de diffractions : partant de considérations assez générales dans l'*Encyclopédie* parisienne, elle gagne en ampleur et en précision en raison de la réappropriation des idées physiocratiques par l'*Encyclopédie* d'Yverdon d'une part, et de la spécialisation accrue des contributeurs et des sources mobilisées de l'autre. Plus « professionnel » et moins subversif que le *Dictionnaire raisonné* de Diderot, l'encyclopédisme francophone des dernières décennies du siècle prit ainsi

¹ Charles-Antoine-Joseph Leclerc de Montlinot et Guy Thuillier, *Un observateur des misères sociales, Leclerc de Montlinot, 1732-1801* (Paris : Comité d'histoire de la sécurité sociale, 2001), not. 181-200. Voir aussi Louis Trénard, « Leclerc de Montlinot », in *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, <http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/484-charles-leclerc-de-montlinot>.

² DÉPÔTS DE MENDICITÉ, *Encyclopédie méthodique*, « Économie politique et diplomatique », T. 2, 1786, 72-74.

acte des derniers développements de l'économie politique française, en particulier l'école physiocratique, au point d'infléchir sa pensée philanthropique. Animé par des entrepreneurs éditoriaux et des experts proches du gouvernement, il cristallisa un « kit » de mesures à usage des pouvoirs publics qui illustrèrent et encouragèrent la philanthropie des élites. Elles allaient ainsi dans le sens des réformes de la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution : libéralisation du commerce des grains ; généralisation des ateliers de charité comme remède (en vérité très insuffisant) au chômage et à la pauvreté¹ ; mise en place d'une politique nationale d'assistance publique avec le Comité de Mendicité de l'Assemblée constituante (où l'on retrouve Montlinot), puis d'un grand Livre de la Bienfaisance en 1794 organisant les secours dans les campagnes².

Cependant, même si le poids relatif de la physiocratie est attesté dans cette évolution du nouveau sens commun philanthropique, celui-ci n'entérine pas l'unanimité autour d'une doctrine, et doit être vu plutôt comme un cadrage au sein duquel s'exprimèrent plusieurs positions en rupture avec les approches plus répressive du mercantilisme, en faveur d'une dépénalisation au moins partielle de la mendicité. Ainsi le dernier dictionnaire de notre séquence, l'*Encyclopédie méthodique*, à la fois le plus spécialisé et le plus monumental, fait place à une pluralité de voix, traçant un arc idéologique allant de la physiocratie et Turgot (favorables au principe de marché) jusqu'à Necker (plus critique des inégalités et du libre-échange).

Les dissonances, réelles, de cette polyphonie encyclopédique n'empêchent pas la conformité de cette dernière à un ordre social fondé sur la propriété privée (foncière au premier chef), jamais remise en cause en son principe. Le bienfaiteur, par construction, est nécessairement un propriétaire. Le souverain bienfaisant qui coordonne et mutualise l'assistance à l'échelle nationale est le garant de cet ordre. La bienfaisance, l'indispensable concession de la classe des propriétaires pour se protéger des risques entraînés par la grande misère. Toutefois il ne s'agit pas seulement d'une tactique de leur part (ou de leurs soutiens) pour prévenir les humeurs populaires et soulager leur conscience : ce gouver-

¹ Anne Conchon, « Les travaux publics comme ressource : les ateliers de charité dans les dernières décennies du XVIII^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée* 123, n° 1 (15 avril 2011) : 173-80.

² Alan Forrest, *La Révolution française et les pauvres* (Paris : Perrin, 1986).

nement des pauvres, en revendiquant la lutte contre la misère sur des bases inégalitaires au nom de la science, était conçu pour renforcer les liens de solidarité et d'obligation morales entre propriétaires et non propriétaires¹.



Brian Yap, No TV, Mattresses or encyclopaedia (2013), <https://flic.kr/p/ihL9Nq>

¹ Simmel, *Les pauvres*, 49, 60-61.